



Matthieu Laensberg

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE.

Extrait de la Gazette de New-York, du 16 Mars :
« M. S. Craig, consul d'Amérique à Panama, qui est arrivé de Charges, sur le schoner le *Quito*, nous informe qu'avant son départ de Panama, une frégate Française y est arrivée de Lima, et a rapporté que Bolivar était à la tête d'une armée de 15,000 hommes et qu'il se proposait d'attaquer bientôt les royalistes. M. Craig n'a pas appris qu'il y eut été livré aucune bataille. Ainsi la nouvelle de la défaite totale des patriotes, qui a été reçue par la voie de Valparaíso, doit être fautive. Nous avons des Gazettes de Panama jusqu'au 18 Janvier qui ne donnent aucune nouvelle politique. »

TURQUIE. — Constantinople, le 10 et 21 mars.

On savait ici depuis deux mois que le sultan avoit offert au pacha d'Égypte le commandement en chef de l'expédition contre les insurgés, avec le titre de généralissime par terre et par mer. Le pacha peut, sans faire des efforts extraordinaires, mettre sur pied une armée de 20 à 25,000 hommes, dont on sait qu'une partie est organisée et disciplinée à l'européenne. On dit aussi qu'il prendra à son service 12,000 Druses. Mehemet Ali-Pacha a déjà antérieurement rendu les services les plus importants à la Porte. Il chassa les Wéchabites de la Mecque et de Médine, et les rejeta dans leurs déserts. C'est à son influence que l'on est redevable de ce que dans les dernières années la tranquillité n'a pas été troublée en Syrie. Il a conservé à la Porte l'île de Chypre, et tout récemment l'île de Candie, dont la possession est de nouveau assurée aux Turcs, vu que toutes les forteresses sont de nouveau suffisamment approvisionnées, et que tous les efforts de Tombasi, chef des insurgés n'ont eu pour résultat que des défaites sanglantes. A Alexandrie, on vouloit conclure de quelques expressions du pacha, qu'il se mettrait en personne à la tête de ses troupes.

La lutte des partis continue dans les pays insurgés. Celui des modérés a nommé Conduriotti, un hydriote d'une fortune très-considérable, et à ce qu'on assure, d'une grande probité, président, et un certain Bollasi vice-président du conseil exécutif. Mais Colocotroni et Pietro-Bey ne voulaient pas reconnaître cette nomination, et prétendaient se maintenir, les armes à la main, en possession du pouvoir. Malgré toutes les protestations et les tentatives des insulaires, ces chefs sont restés les maîtres des deux principales forteresses de Napoli de Romanie et de Corinthe.

ANGLETERRE. — Londres, le 17 avril.

La Société pour la propagation des lumières chrétiennes dans les montagnes et les îles. A célébré avant-hier le cinquante et unième anniversaire de son institution, par un banquet à la Taverne d'Albion, Aldersgate-street.

Il est arrivé hier une malle de Lisbonne. La gazette officielle du 26 mars contient un décret royal, qui quoiqu'il date du 18 décembre 1823, n'a été enregistré à la Chancellerie que le 13 du mois de mars dernier. Ce décret a pour objet de révoquer et annuler tous les actes des cortès concernant la constitution actuellement proscrite, et un grand nombre de décrets spécifiés dans un rapport fait au roi par le ministre de l'intérieur. Sa Majesté déclare qu'elle veut faire disparaître toutes les innovations qui ont été faites dans des vues de désorganisation,

au tems malheureux où toutes les classes de mes fidèles sujets étaient opprimées par une faction révolutionnaire, animée d'un esprit véritablement subversif, etc. »

Ces journaux ne donnent aucune nouvelle du Brésil.

— Il a été reçu avant-hier des avis de la ville de Mexico jusqu'à la date du 14 février. Les troubles qui y avaient éclaté à la fin de janvier étaient entièrement apaisés, et il y régnait une tranquillité parfaite. Le gouvernement mexicain éprouvait un grand besoin d'argent, et il n'avait encore aucune connaissance de l'emprunt conclu ici par la maison de Goldschmidt et compagnie, dont les premières remises ont dû être reçues à Mexico dans le courant de Mars.

— L'indisposition du comte de Liverpool a repris tout à coup un caractère assez grave.

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 16 avril.

L'évêque de Limerick entreprend de répondre à la pétition de quelques catholiques irlandais, qui prétendent que l'intolérance dont ils sont l'objet a redoublé depuis que le révérend Magee a été nommé archevêque protestant de Dublin.

Le premier de ces prélats fait lecture d'une lettre du second qui se défend d'avoir aggravé les mesures prises par ses prédécesseurs. Il avoue seulement avoir ordonné à ses ministres de se tenir prêts à courir au cimetière, dès qu'ils apprendent qu'on va y enterrer un catholique selon le rit de l'église romaine, afin de gagner les prêtres de ce culte de vitesse, et de faire la cérémonie selon le rit de l'église anglicane. Cependant, si le peuple soutient trop vigoureusement les prêtres catholiques, le prélat est d'avis que les siens ne s'exposent pas à de mauvais traitemens, et il leur permet de se retirer.

L'évêque de Limerick parle très-honorablement, selon sa coutume, des sentimens et de la conduite des catholiques.

La séance est levée, et la chambre s'ajourne au 28 de ce mois.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 16 avril.

Le docteur Philimore, d'après l'autorisation qu'il en a reçue dans la précédente séance, fait la première lecture du bill, qui permettra aux catholiques de se marier dans leurs propres temples, comme les juifs et les quakers, sans que leurs femmes soient exposées à être déclarées concubines, et leurs enfans bâtards, ainsi que le porte la loi qui existe encore actuellement.

M. Butterworth demande qu'il soit ordonné aux magistrats de sûreté de sévir contre les poissardes de Londres, qui se permettent de vendre des maquereaux le dimanche, sous prétexte qu'ils ne seraient plus assez frais le lundi. L'honorable membre raconte qu'il lui est arrivé de garder des maquereaux vingt-quatre heures, et qu'ils se sont trouvés délicieux.

Sir William Ridley s'indigne que l'on vienne entretenir le parlement de détails aussi vils.

M. Canning prend la parole pour proposer l'ajournement de la chambre au 3 mai.

Prix des fonds du 15 avril.

3 pour 0/0 réd. à 95 3/8. Con. pour compte 96 1/4.
Fonds espagnols (1822) 17 3/4.

De la SUISSE, le 13 avril.

Quelques mouvemens ont eu lieu dans les Rhodes intérieures d'Appenzel. Le 1^{er} avril, au moment où le grand conseil était assemblé à Appenzel, un nombre assez considérable de paysans se portèrent à la Maison-de-Ville, en présentant un écrit et demandant d'être admis. Ils furent reçus, au nombre de 41, et leur pétition fut lue. Elle demandait, au nom du peuple, que les deux conseils réunis eussent à examiner scrupuleusement les nouveaux décrets rendus par le gouvernement, les droits du peuple, les droits des magistrats, en un mot tout ce qui paraissait utile à la prospérité générale, et que le résultat de ce travail fut ensuite présenté au peuple souverain. Les pétitionnaires ajoutaient que, si contre toute attente, cette demande était refusée, la *Landsgemeind* devrait être assemblée immédiatement.

Le conseil, après une assez longue délibération, exigea que tous les articles que les pétitionnaires avaient en vue, fussent exactement spécifiés; mais ceux-ci, en se référant à leur réclamation, se bornèrent à se plaindre en général des innovations qui avaient eu lieu dans l'administration, et à demander que les divers réglemens qui y avaient rapport fussent extraits du protocole.

Le conseil prit alors le parti d'assigner les plaignans au 5 avril devant une commission spéciale pour y présenter leurs griefs. Cette commission devait être composée d'hommes impartiaux et choisis dans chaque district du canton.

Le 5, les plaignans parurent et indiquèrent verbalement les innovations apportées dès 1814. La commission, en ajournant sa décision, ordonna en même temps l'impression des nouvelles institutions du canton et leur distribution parmi le peuple. Tel est l'état actuel de cette affaire.

ALLEMAGNE. — Augsbourg, le 16 avril.

(Extrait de la Gazette-Universelle.)

Odessa, le 27 mars. — « La nouvelle des hostilités de l'Angleterre contre Alger a tellement exaspéré la plus grande partie des membres du Divan, que dans les deux dernières assemblées, il a été résolu de remettre au noble lord une note cathégorique sur cet événement, ainsi que sur la part que lord Byron et d'autres anglais prennent à la guerre des grecs contre la Porte. Cette note du ministère turc, qui est d'un style assez véhément, a été en effet remise le 14 mars par le drogman turc à l'ambassadeur anglais.

» Elle contient, dit-on, en substance ce qui suit :
10. La demande de suspendre la guerre contre les vaisseaux algériens, parce que l'ami de la Porte, lord Strangford, peu après la première explosion de l'insurrection des grecs, avait représenté par forme de conseil à la sublime Porte, que le moyen le plus avantageux pour éteindre cette insurrection était un secours par mer, et que la guerre actuelle de l'Angleterre contre Alger prive précisément la Porte des moyens de faire usage de ce conseil.
20. La Porte se plaint dans cette pièce importante de la présence de lord Byron et des autres anglais dans les rangs des insurgés, vu que tout ce qu'elle peut en conclure, c'est que les dispositions de l'Angleterre ne sont rien moins qu'amicales, mais même que, d'après sa manière de voir, on y aperçoit plutôt une attitude hostile, etc. Le gouvernement turc termine en exprimant le désir qu'il soit fait droit le plutôt possible à sa demande.

» D'après cela, lord Strangford a fait partir dans la soirée du 19 mars, un courrier par terre pour Londres, vraisemblablement pour demander des instructions.

Berlin, le 14 avril.

La bulletin des lois en contient une pour l'organisation des états provinciaux dans le duché de Silésie, le comté de Glatz et le margraviat de la Haute-Lusace, ainsi qu'une loi pour l'organisation des états provinciaux de la province de Saxe. Les dispositions générales sont les mêmes que pour les autres états provinciaux. Les premiers se réuniront à Breslau, les seconds à Mersebourg.

FRANCE. — Paris, le 19 avril.

Le 14 la chambre de mises en accusation et celle de police correctionnelle réunies à Toulouse, ont dû prononcer leur jugement sur l'affaire des transfuges.

— M. Alphonse de Lamartine nous écrit que c'est à son insçu et contre ses intentions que son épître à M. Casimir Delavigne a été insérée dans divers journaux, et même réimprimée par un libraire; ces vers, écrits avec l'abandon qu'autorise un commerce familial, n'étaient nullement destinés par lui aux regards sévères du public.

— Le nommé Jean-Pierre, ancien notaire, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour crime de faux, et étant en état de récidive, a été attaché au carcan avec cinq autres malfaiteurs dont le plus âgé avait 25 ans. Jean-Pierre a été flétri des lettres T. F. P. Il a montré une grande impassibilité.

— On nous écrit de Ruffec (Charente), que deux individus de la commune Broussac, prévenus d'avoir empoisonné le 18 mars dernier leur père, le sieur Petit, cultivateur, âgé de 74 ans, viennent d'être arrêtés. Cette arrestation est due aux sieurs Tournier et Antony, gendarmes de la lieutenance de Ruffec, commandée par M. le chevalier Cateloux. Ce n'est pas sans peine ni sans courir quelques dangers que ces gendarmes ont fait leur devoir pour livrer à la justice ces deux individus.

— Par ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de Marseille, le nommé Valéry Victor, natif de St.-Esprit (Landes), ex-sergent de la garde royale, inculpé d'avoir dans le courant de l'année 1823, et depuis le commencement des hostilités, fait partie d'un corps militaire organisé en Espagne et destiné à agir contre l'armée française et ses alliés, vient d'être mis en prévention. Valéry est, depuis plusieurs mois, dans les prisons de cette ville.

(Étoile.)

Voici la liste des orateurs inscrits pour et contre le projet de loi sur la rente

Contre : MM. Labourdonnaie, Ricard (Gard), de Vau-blanc, Sanlot-Bagnenault, de Thiers, Leclerc de Beaulien, Bourdeau, Ferdinand de Berchir, Foy, Méchin, Lévêque, Cosimir Périer, Girardin, Crignon-Dauzouer, Dutertre, Devaux.

Pour : MM. Human de Coupigny, Pavy, Syriéys de Mayrimbac, Ricard (Haute-Garonne), de Lacaze, de Saint-Gery, de Bouville, Brenuet, Lelhomms, de Saint-Chamans, Dubourg, Miron.

Bourse, du 19 avril.

1^{er} cours.

La rente a ouvert au comptant à 102 50.

La fin du mois à 103 10.

Les ducats 96.

Les piastres 16 1/2.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 20 avril.

Hier matin on a retiré du canal, près du pont de Laeken, un cadavre du sexe masculin très-proprement vêtu. Il paraissait déjà y avoir séjourné quelque tems. Quoiqu'il fût très-défiguré, il a été reconnu pour être celui d'un employé d'une de nos premières administrations. Divers bruits circulent sur cet événement.

— La cour d'assises s'occupe depuis ce matin d'une affaire capitale. Les accusés sont un homme et une femme, prévenus d'avoir, de complicité, assassiné à l'aide d'une arme à feu le mari de cette dernière, en la commune d'Eppegem. L'audience de ce matin a été consacrée seulement à la lecture de l'acte d'accusation qui doit être volumineux; l'audience de demain sera consacrée à l'audition des témoins au nombre de 17.

Liège, le 22 avril.

On lit dans l'*Etoile* du 20 une longue apologie des jésuites en réponse aux réflexions consignées dans les journaux libéraux sur leur réapparition et sur l'influence qu'ils paraissent appelés depuis quelque tems à exercer en France.

« Lisez-vous le *Constitutionnel*? Il vous annonce que les jésuites sont répandus partout : jésuites de robe-longue, jésuites de robe-courte, jésuites à Mont-Rouge, jésuites à Saint-Archul, jésuites ambulans, jésuites sédentaires : la France entière est couverte de jésuites.

« Lisez-vous le *Courrier*? Les jésuites lui troublent également la vision : il ne peut faire un pas, courir une poste sans rencontrer des jésuites. Se fait-il une réforme dans un collège, c'est pour y placer des jésuites; Sorèze a-t-il quelques difficultés avec le grand-maître, c'est qu'on veut y exterminer le reste des bénédictins entachés de jansénisme, et y substituer des jésuites, le soutien, l'appui, le miroir, la perle des molinistes.

« Le *Pilote*, dans toutes ses navigations, ne rencontre que des bâtimens chargés de jésuites, et le *Journal du Commerce* arborant le même pavillon que le *Pilote*, ne cesse aussi de crier au jésuite! au jésuite!

Le journaliste, après avoir dit que ces allarmes sont vaines; qu'on ne trouve les jésuites nulle part; qu'aucune

ordonnance du roi n'a prononcé leur réhabilitation; qu'aucune proposition n'a été faite à leur faveur dans l'une des chambres, se laisse ensuite aller à toute la tendresse que lui inspire cette société. Le père Petau, qui faisait des enfants à coups de plume, comme on l'a dit plaisamment, le père Hardouin qui a fait de gros volumes pour prouver que l'Illiade n'est qu'une allégorie d'un bout à l'autre; le père Daniel, dont la longue histoire de France ne contient guères que des descriptions de sièges et de batailles, un volume sur le père Coton, et deux lignes sur Henri IV; le père Griffet, auteur de l'Année du Chrétien, le père Bougeant, etc., deviennent successivement l'objet de ses panégyriques. Il demande, avec orgueil, quels hommes les libéraux pourraient opposer à ces grands noms? Ce qu'est, par exemple, dit-il, M. Dulaure auprès du père Petau?

Le journaliste finit par s'écrier: était-il jésuite celui dont le poignard régicide frappa Mgr. le duc de Berry?...

La préoccupation du panégyriste lui a-t-elle donc fait oublier à quel corps appartenaient les Malagrida, et de quelle école sont sortis les Jacques Clément, les Ravallac, les Damiens, etc. etc.

— On mande de Pétersbourg qu'on y remarque en ce moment un très-grand nombre d'échange de courriers entre cette cour et celles de Vienne, Londres et Paris.

— Un maître de danse, âgé de 87 ans, vient de mourir à Valenciennes, où il avait exercé son état pendant 70 années. Un mathématicien anglais a calculé que cet artiste est resté pendant 20 ans sur une jambe et autant sur l'autre, et qu'il a fait dans le cours de sa vie, 1,515,000 révérences et 757,500 pirouettes, sans compter les entrechats et les pas de zéphir. Voilà un calcul bien utile aux progrès des beaux-arts.

— Un nouveau hommage vient d'être rendu au Parnasse français. Une compagnie de littérateurs danois publie en ce moment à Copenhague, la traduction des chefs-d'œuvre de la scène française: le Cid, Horace, Phèdre et Athalie ont déjà paru. Quelle que soit la faiblesse de la traduction, cet ouvrage donnera toujours à ces peuples une haute idée de notre scène.

— Sir William Congreve a soutenu, naguère, dans les papiers publics de Londres et de Paris, que l'on pouvait pénétrer sans danger, une lumière à la main, jusqu'au milieu d'un gazomètre; un accident qui a eu lieu le 12 de ce mois, à Dublin, vient de donner un terrible démenti à cette assertion. La maison de M. Carrol, dans Capel-Street, étant infectée par l'odeur du gaz; un des membres de la famille, voulant découvrir d'où elle provenait, descendit dans une cave où passaient les tuyaux. Il tenait imprudemment une chandelle: à peine fut-il entré dans le souterrain, que l'explosion du gaz se fit avec un horrible fracas. La voûte s'écrouta, et l'imprudent visiteur se trouva trop heureux d'en être quitte pour d'affreuses brûlures sur toutes les parties de son corps.

LE POUR ET LE CONTRE.

A. Non, vous dis-je, non, il m'est impossible de voir de sang froid tout ce qui se passe autour de moi.

B. Mais qu'à donc notre situation de si affligeant? j'en appelle à votre bonne foi?

A. Comment vous aurez le front de me soutenir que tout est bien dans notre pays? Il faut que vous soyez bien aveugle ou bien faux?

B. Un moment, expliquons-nous sans nous fâcher. Peut-être finirons-nous par être d'accord. Je suis loin de soutenir que tout soit pour le mieux dans le royaume; mais il me semble que nous sommes loin d'y être plus mal que partout ailleurs. Sans vous parler des Etats du Nord, dont sans doute vous n'enviez pas le sort heureux, voyez ceux que la nature a favorisés de ses bienfaits: voyez l'Italie et l'Espagne: elles n'ont connu d'un gouvernement libre que les convulsions; et les voilà de nouveau en proie à tous les maux qui avaient précédé leur émancipation d'un jour? Fant-il nommer la Turquie. Mais le bonheur peut-il exister avec l'ignorance et la servitude? Il est beau de voir les Grecs arroser d'un sang généreux le sol antique de la liberté. Mais cette liberté, par combien de travaux, de périls ils doivent l'acheter. Trop heureux si bientôt après leur triomphe le caprice de quelque ambitieux conquérant ne vient pas la leur arracher? La France enfin sur laquelle nous reportons souvent nos regards, qu'offre-t-elle de si attrayant? Après avoir renversé par ses soldats les libertés d'un peuple voisin elle se laisse paisiblement retirer les siennes par un parti plus impudent que redoutable. Elle redevient ce qu'elle était avant 89; et ne peut même plus s'appeler Monarchie tempérée par des chansons; car on y emprisonne jusqu'à ses chansonniers.

A. Plaisante manière de raisonner. Tout cela prouve-t-il, monsieur, que le commerce soit florissant en Belgique, et la situation des agriculteurs satisfaisante; que les impôts soient légers, et les armées permanentes nécessaires, qu'il soit utile et aisé de parler hollandais hors de la Hollande, que nous ayons un jury; que notre mode d'élection offre à la nation des garanties suffisantes?

A. Que vous êtes sévère? Cette opiniâtreté à rechercher le mal, vous aveugle sur le bien réel, dont vous jouissez: Où trouverez-vous, dites-moi, sur le continent, une constitution plus libérale que la nôtre. Y voit-on la fureur des partis qui se disputent violemment le pouvoir? Y voit-on le fanatisme cruel, l'aristocratie insolente y marcher tête levée? Craint-on d'y prononcer le doux nom de liberté? Toutes les victimes des révolutions peuvent venir se reposer sur le sol hospitalier de la Belgique, sans craindre l'alien-bill. Et nous, sommes-nous incessamment tourmentés pour nos opinions? Ne sommes-nous pas maîtres de nos actions, de nos pensées, de nos discours?

A. Vous ne me parlez pas de la liberté laissée aux journalistes. Vous savez pourtant comment on les emprisonne, comment l'aniende terrible menace de tomber sur eux, au moindre pas hardi.

B. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement ne craint pas la diffusion des lumières, que les ouvrages des publicistes, des philosophes s'impriment et se vendent sans opposition, que l'instruction publique reçoit une protection toute particulière. Ceux qui sont appelés à la répandre doivent cette noble charge, moins à leurs opinions qu'à leur mérite personnel. Nos juges enfin peuvent concilier leur conscience avec leur intérêt, et ils ont manifesté leur indépendance dans plus d'une occasion célèbre.

A. Vous êtes un flatteur, un homme sans énergie; vous tremblez de manifester la moindre opposition.

B. Mais quand vous exagérez le mal, vous me donnez le droit d'exagérer le bien: croyez-moi, nous ne sommes pas dans une position tellement pénible, qu'il faille toujours avoir la plainte à la bouche, si l'on ne veut être accusé de servilisme.

Si de l'état général de la Belgique, vous passez à l'état de la province, et en particulier à celui de notre ville, qu'avez-vous à dire? Est-il en Belgique de ville plus industrielle, plus florissante que Liège. Son sol est fertile, sa situation délicieuse. Chaque jour elle reçoit des embellissements, des améliorations.

A. Oui, et le désordre dans nos marchés, et nos quais dégarnis de garde-fous, et la malpropreté, le mauvais pavé de nos rues, et les voleurs qui entrent sans gêne dans les maisons.....

B. Patience, patience. Songez qu'en peu de tems on a donné à la ville une nouvelle salle de spectacle, un abattoir commode, une promenade agréable, de nouvelles portes, de nouveaux réverbères, sans compter tout ce qu'on nous promet; un monument à Grétry, une place, un quai, une belle compagnie de pompiers....

A. Laissez-moi donc, vous ne répondez pas à mes objections. Ce n'est pas le moyen de me faire changer d'avis.

Ch. Rogier

Commentaire sur la Charade du No. 18.

Monsieur,

Votre charade est mauvaise, archi-mauvaise, et dans l'intérêt de l'art, je veux le démontrer au public. Si vous refusez d'insérer mon commentaire, je le fais imprimer de mes propres deniers. Votre mot est Potage; je l'ai deviné par hasard: Œdipe y aurait perdu son latin.

En Italie on passe mon premier,

C'est clair, on passe le Pô en Italie: mais Pô s'écrit avec un accent circonflexe, lequel circonflexe ne se trouve pas dans votre Potage. D'ailleurs on passe le Pô en Italie, ou on ne le passe pas; ceci est tout-à-fait arbitraire; qui est-ce qui me forcerait à passer le Pô, moi?

En Portugal on passe mon dernier,

C'est le Tage, si l'on veut; mais c'est singulièrement abuser de toutes les licences poétiques? Le Tage est un nom propre, la majuscule est de rigueur: le Tage n'arrose-t-il pas l'Espagne comme le Portugal? défaut de connaissances géographiques.

Va chez Mathioli te passer mon entier.

Va. Cette brusque apostrophe n'est pas assez préparée. Va, je n'aime pas du tout ce ton impératif: le lecteur ne veut pas être ainsi traité sans façon.

Chez Mathioli. Voilà une personnalité, ou je ne m'y connais pas. Pourquoi plutôt Mathioli que Beaujan?

Qui sait même si dans les villes où ce restaurateur n'est pas connu, on ne prendra pas ce nom pour celui d'un apothicaire? Et cette présomption prend un caractère de certitude, quand on en vient à ces mots *te passer mon entier*. On ne se passe pas un potage; ce n'est pas un potage qu'on voulait passer à M. de Pourceaugnac. Ni l'académie ni les lexicographes, ni les grammairiens, ni les écrivains du grand siècle n'ont consacré cette locution. *Se passer un potage!* C'est un néologisme inadmissible, une alliance de mots monstrueuse.

Si de la critique de détail je passe à des observations générales je trouve :

10. Que la strophe se compose de trois vers masculins qui se suivent : ce qui est d'une poésie négligée.

20. Que le dernier vers est plus long que les deux autres : irrégularité qui nuit à l'harmonie de l'ensemble.

30. Que le mot *passé* se trouve répété trois fois, ce qui serait à peine tolérable dans un poème de plus longue haleine.

40. Que vous prodiguez maladroitement la particule *on* ; ce pronom indéfini est vague et froid ; *on passe*, qui est-ce qui passe? à qui dois-je m'intéresser?

50. Que *potage*, s'il était permis de négliger le circonflexe à votre manière, se divise mieux en *pot* et *âge* ; d'où il résulte que la charade est vicieuse quant à la forme et quant au fond.

Enfin qu'elle n'est qu'une pâle imitation de vingt autres qui traînent dans tous les recueils depuis une éternité et que vous blessez à la fois la poésie, la géographie, l'harmonie, les hommes, les choses, les lieux, la morale, la grammaire, l'orthographe et l'alphabet.

Je suis etc. *Deuxième Signe, Monogramme, Poésie française*

On a remarqué à Longchamps un Anglais qui avait à son habit, en guise de boutons, des guinées. On assure qu'avant son arrivée à la Porte-Maillet, il avait perdu plus de la moitié de sa garniture : tant il y a à Paris d'amateurs qui professent la plus grande vénération pour la monnaie anglaise!

— Un journal de France demande un *honnête garçon de billard*. Cette locution rappelle le *saint homme de chat* de Lafontaine. Dans la même feuille, une demoiselle de très-bonne famille voudrait se placer dans un *parti quelconque*. Nos petites affiches n'ont pas cette couleur romantique.

Bourse d'Anvers du 21 avril.

EFFETS PUBLICS. — Ils ont été offerts, il y avait beaucoup de vendeurs : les métalliques sont tenus 95 3/4 et les Napolitains 90 1/8.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été recherché à 1 1/2 p. c. d'avance; il ne s'est rien traité en Londres; le Paris court s'est placé à 3/4 p. c. d'avance, le papier à trois mois a été offert à 5/8 p. c. de perte; le Francfort court s'est payé 35 1/2, et le Hambourg court s'est fait à 34 7/8.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 60 balles coton Géorgie, en divers lots, aux prix de 52 à 53 1/2 cents.

VILLE DE LIÈGE.

Amortissement de la dette active.

Les Bourgmestres et Échevins,

Vu les arrêtés royaux du 29 janvier 1819, 22 décembre 1820 et 19 juillet 1821, relatifs à la dette communale;

Vu principalement celui du 19 juillet, approuvant la délibération du Conseil de Régence du 9 mars 1821, sur le mode d'amortissement;

Vu enfin la proposition de la Commission de Surveillance pour l'amortissement de la dette du 12 courant, et la résolution du Conseil de Régence du 14 même mois, relative à un remboursement de la dette active;

1°. Le remboursement de la dette active de cette ville aura lieu jusqu'à concurrence d'une somme de 12,000 florins des Pays-Bas, prise sur les budgets des dépenses communales de 1823 et 1824.

2°. Les créanciers qui voudront obtenir la préférence que leur accordent les dispositions approuvées par arrêté royal du 19 juillet 1821, doivent faire parvenir, avant le 4 mai prochain à midi, (franc de port) aux Bourgmestres et Échevins, leur soumission cachetée, portant en marge de la suscription : « Soumission pour remboursement d'une rente due par la ville de Liège. »

Les modèles de soumissions seront distribués gratis au Secrétariat de la Régence, tous les jours, de neuf heures du matin à midi.

3°. La soumission doit être signée par le propriétaire de la rente reconnu tel au grand livre de la dette, ou par un fondé de pouvoir muni de procuration en due forme, déposée au préalable au Secrétariat de la Régence.

tarif de la Régence. Dans les remises à souscrire afin de rembourser, on n'admettra les fractions que par demi cent.

4°. L'ouverture des soumissions se fera en séance publique de la Commission de Surveillance pour l'amortissement, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil de Régence, le 5 mai prochain, à 3 heures après midi; la préférence sera donnée à celles qui offriront la plus forte remise.

5°. Le montant des soumissions, qui auront été jugées les plus avantageuses à la Ville, sera payé après l'approbation du procès-verbal tenu lors du dépouillement.

6°. Le présent arrêté sera publié, affiché et inséré à plusieurs reprises dans les journaux de la Province pour la connaissance des personnes que la chose intéresse.

A l'Hôtel-de-Ville de Liège, le 16 avril 1824.

Le bourgmestre, chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.
Par la Régence, Le secrétaire, SOLEURE.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 21 avril.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 3 hommes, 1 femme ; savoir :

Servais-Clément Flesch, âgé de 70 ans, chaudronnier, rue St. Servin, n. 683, veuf de Catherine-Joséphine Keux.

Jean Goffin, âgé de 49 ans, houvilleur, rue Haut des Taves, n. 311, époux de Marie-Catherine d'Or.

Pierre-Martin Crombet, âgé de 43 ans, receveur des accises, pensionné, rue Agimont, n. 113, époux de Catherine Claro.

Marie-Catherine Lhonneux, âgée de 46 ans, couturière, rue des Urselines, n. 112.

Mariages 8 ; savoir : entre

Clément-Joseph Gillissen, journaliste, domicilié à Clermont, province de Liège, et Marguerite Bauduin, journalière, rue Grande-Bèche, n. 1173.

Jacques Defeldre, ouvrier tanneur, rue Grande-Nassau, n. 1306, et Marie-Thérèse Dechamps, journalière, au même domicile.

Jean-Thomas Mahia, menuisier, rue des Carmes, n. 373, et Marie-Marguerite-Joseph Delhez, cuisinière, même rue, n. 379.

Nicolas-Joseph Delmère, cultivateur, domicilié à Thys, province de Liège, et Marie-Joseph Delcommène, sans profession, place Saint-Jean n. 717.

Nicolas Donnay, pontonnier, à la Boverie, n. 109, et Marie-Pétronille Disier, journalière, même rue, n. 416.

Théodore-Joseph Depellier, rentier, rue Pêcheurue, n. 1406, et Victoire-Julie Leger, sans profession, au même domicile.

Jacques Julin, bijoutier, faubourg Ste. Marguerite, n. 276, et Marie-Joséphine-Lambertine Painsmay, sans profession, rue derrière Saint-Denis, n. 240.

Noël Dejaer, armurier, rue au Thier à Liège, n. 365, et Marie-Elisabeth Pirghaye, cultivatrice, même rue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

LATOUR-BRUNET, professeur de belles-lettres, imprimeur, et éditeur du journal *MATHIEU LAENSBERGH*, se charge de l'impression de toute espèce d'ouvrages de littérature, tableaux quelconques, circulaires, mémoires, etc.

P. J. Collardin, imprimeur-libraire de l'Université d'Étude : *ESSAIS POÉTIQUES*, par Melle. Delphine Gay, 1 vol. in-18. Bruxelles 1824 1 fr.

QUARTIER A LOUER, Mont St. Martin, n. 641.

Il s'est EGARÉ hier dans la salle des Redoutes, un BRACELET en grenade. On est prié de le remettre à l'un des bureaux de la feuille.

CHAMBRES GARNIES A LOUER chez M. Lafouge, rue Agimont, n. 116, où l'on peut prendre sa table.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

ANALYSE DU TRAITÉ DE LA POSSESSION, D'APRÈS LES PRINCIPES DU DROIT ROMAIN, par M. de Savigny, professeur à l'université de Berlin, publiée pour la première fois dans la *Thémis*, et revue et corrigée sur la 4e. édition de l'ouvrage par M. L. A. Warnkenig. Cet ouvrage se vend chez les demoiselles Mahoux et de Sartorius.

Le prix de l'abonnement est de dix francs par trimestre, pour Liège et de 11 frs. 50 c. franco pour les autres villes du Royaume.

Le Bureau du Journal est rue Féronstrée N. 676 et chez les Demoiselles Mahoux et De Sartorius, rue Souverain-Pont, N. 319. On y reçoit les annonces au prix de deux sous de Liège par ligne.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois; à Maestricht chez Mde. veuve Lefebvre-Renard, libraire; et partout ailleurs chez les directeurs des postes.